

Annexe 45-501A4
Financement participatif des entreprises en démarrage –
Formulaire de renseignements sur le portail de financement

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

- (1) *Le présent formulaire doit être dactylographié, imprimé, signé et remis par courriel avec toutes les pièces jointes et l'annexe Financement participatif des entreprises en démarrage –Portail de financement – Formulaire de renseignements personnels à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant où le portail de financement facilite ou compte faciliter un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage, aux adresses de courriel indiquées à la dernière page du présent formulaire. Le portail de financement doit remettre le formulaire et les pièces jointes à une administration membre de l'ARMC. La remise à une administration membre de l'ARMC est réputée constituer la remise à toutes les autres administrations membres de l'ARMC.*
- (2) *Le présent formulaire doit être rempli et attesté par un particulier autorisé pour le compte du portail de financement.*
- (3) *Question 7 et questions 9 à 16 : Veuillez cocher la case appropriée. Si vous répondez « Oui » à l'une de ces questions, vous devez joindre dans une pièce en annexe des renseignements détaillés, notamment sur les circonstances, les dates pertinentes, le nom des parties visées et l'issue, si vous la connaissez. Les réponses doivent couvrir toutes les périodes.*
- (4) *Toute pièce jointe en annexe en réponse à une question doit être paraphée et datée par le particulier qui atteste le présent formulaire.*
- (5) *Si, en raison d'un changement, le formulaire et les documents déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable ne sont plus à jour ou que l'information qu'ils contiennent devient inexacte, vous devez remplir un nouveau formulaire indiquant le changement et le remettre à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable dès que possible. Le portail de financement doit remettre un nouveau formulaire à une administration membre de l'ARMC. La remise à une administration membre de l'ARMC est réputée constituer la remise à toutes les autres administrations membres de l'ARMC.*
- (6) *En ce qui concerne les renseignements sur le portail de financement, veuillez consulter le Guide sur le financement participatif à l'intention des portails de financement qui se trouve sur le site Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.*
- (7) *L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable à qui le présent formulaire est remis peut demander au portail de financement de lui fournir des documents à l'appui. Le Guide sur financement participatif à l'intention des portails de financement donne des exemples de documents à l'appui.*

RENSEIGNEMENTS SUR LE PORTAIL DE FINANCEMENT

1. Veuillez fournir les renseignements suivants au sujet du portail de financement :
 - a) nom au complet du portail de financement figurant dans ses actes constitutifs;
 - b) nom commercial du portail de financement;
 - c) URL du site Web;
 - d) adresse du siège social¹;
 - e) numéro de téléphone;
 - f) numéro de télécopieur;
 - g) adresse de courriel.

2. Veuillez fournir les renseignements suivants au sujet de la personne-ressource chez le portail de financement :
 - a) nom au complet [prénom(s) et nom de famille];
 - b) adresse professionnelle;
 - c) numéro de téléphone;
 - d) numéro de télécopieur;
 - e) adresse de courriel.

3. Veuillez fournir les renseignements suivants au sujet de chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne de contrôle du portail de financement. Joignez une liste au besoin. Toute pièce jointe en annexe doit être paraphée par le particulier autorisé qui atteste le présent formulaire.
 - a) nom au complet [prénom(s) et nom de famille];
 - b) le ou les postes occupés.

4. Indiquez le nom de chaque territoire participant à qui le portail de financement remet le présent formulaire.

5. Indiquez la date à laquelle le portail de financement compte commencer à faciliter des placements par financement participatif des entreprises en démarrage dans les territoires participants indiqués à la rubrique 4.

¹ Si le siège social du portail de financement n'est pas situé dans l'un des territoires participants et que le portail de financement n'a pas obtenu de dispense d'inscription, il pourrait y avoir violation de l'obligation d'inscription à titre de courtier dans le territoire en question. Veuillez consulter le *Guide sur le financement participatif à l'intention des portails de financement* pour obtenir plus d'information.

6. Si le portail de financement se prévaut déjà de dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage dans un territoire participant, indiquez le nom du ou des territoires et la date à laquelle le formulaire de renseignements sur le portail de financement a été remis à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable.
7. Le portail de financement a-t-il déjà été informé par une autorité en valeurs mobilières ou un agent responsable qu'il ne peut se prévaloir des dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage?
- Oui Non
- Si vous avez répondu « Oui », vous devez fournir des détails.
8. Décrivez la structure juridique du portail de financement et indiquez le territoire dans lequel il est constitué. Certains territoires participants peuvent exiger des documents additionnels. Veuillez consulter le *Guide sur le financement participatif à l'intention des portails de financement* pour obtenir plus de renseignements.

RENSEIGNEMENTS SUR LES INFRACTIONS CRIMINELLES

9. Le portail de financement a-t-il déjà été déclaré coupable de ce qui suit, omis de contester une accusation relativement à ce qui suit ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions à l'égard de ce qui suit :
- a) une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou un acte criminel prévus par le *Code criminel* (L.R.C. 1985, ch. C-46) du Canada;
 - b) une infraction quasi criminelle dans une province ou un territoire du Canada ou dans un pays étranger;
 - c) un délit mineur ou un acte délictueux grave prévus par la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays;
 - d) une infraction prévue par la législation pénale de tout autre territoire étranger?
- Oui Non
- Si vous avez répondu par l'affirmative, vous devez fournir des précisions.
10. Y a-t-il une accusation en instance ou suspendue contre le portail de financement relativement à une infraction criminelle?
- Oui Non
- Si vous avez répondu « Oui », vous devez fournir des précisions.

RENSEIGNEMENTS SUR LES POURSUITES CIVILES

11. Le portail de financement a-t-il fait l'objet d'une décision, d'un jugement, d'un décret, d'une ordonnance, d'une sanction ou d'une pénalité administrative au Canada ou à l'étranger au cours des dix dernières années relativement à sa participation à une activité commerciale, bancaire, en valeurs mobilières ou en assurance?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », vous devez fournir des précisions.

12. Le portail de financement fait-il actuellement l'objet d'une poursuite civile pour fraude, vol, dol, présentation inexacte de faits ou manquement similaire?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », vous devez fournir des précisions.

13. Le portail de financement a-t-il déjà été défendeur ou intimé dans une poursuite civile dans laquelle des allégations de fraude, de vol, de dol, de présentation inexacte des faits ou de manquement similaire ont été confirmées dans un jugement?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », vous devez fournir des précisions.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

14. Le portail de financement a-t-il déjà fait l'objet d'une requête de mise en faillite, fait une cession volontaire en faillite ou été visé par une procédure similaire?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », vous devez fournir des précisions.

15. Le portail de financement a-t-il déjà fait une proposition concordataire sous le régime de la législation en matière de faillite ou d'insolvabilité ou été visé par une procédure similaire?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », vous devez fournir des précisions.

16. Le portail de financement a-t-il déjà été partie à une instance à laquelle étaient parties des créanciers, ou encore conclu un concordat avec des créanciers, y compris la nomination d'un séquestre, d'un séquestre-gérant, d'un administrateur ou d'un syndic par les créanciers ou à leur demande, en privé, par un tribunal ou par un organisme de réglementation pour prendre possession de ses biens?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », vous devez fournir des précisions.

17. Veuillez fournir des détails sur la procédure de gestion des fonds du placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage dans un compte en fiducie désigné auprès d'une institution financière canadienne, notamment :
- a) le nom de l'institution financière canadienne auprès de laquelle le portail de financement détient le compte en fiducie;
 - b) les nom et prénoms des signataires de ce compte et leurs fonctions au sein du portail de financement;
 - c) des précisions sur la façon dont les fonds détenus dans ce compte seront tenus séparément des autres fonds du portail de financement;
 - d) une copie de la convention de fiducie ou des précisions sur l'établissement de ce compte. Si le portail de financement ne possède pas de compte en fiducie ou de convention de fiducie, veuillez expliquer pourquoi;
 - e) des précisions sur le transfert des fonds :
 - i. des acheteurs au compte du portail de financement,
 - ii. du compte du portail de financement à l'émetteur à l'éventuelle clôture du placement par financement participatif,
 - iii. du compte du portail de financement aux acheteurs si l'émetteur retire le placement par financement participatif ou si un acheteur exerce son droit d'annulation.

SITE WEB DU PORTAIL DE FINANCEMENT

18. Veuillez fournir un accès au site Web du portail de financement en mode d'essai lorsqu'il est prêt à être consulté en ligne.

COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements à fournir dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués par les autorités en valeurs mobilières ou, le cas échéant, par les agents responsables des territoires participants en vertu du pouvoir qui leur est conféré par la législation en valeurs mobilières pour l'application de la législation en valeurs mobilières.

En remettant le présent formulaire, le portail de financement :

- reconnaît que l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable peut recueillir des renseignements personnels au sujet des particuliers visés par le présent formulaire ou des renseignements au sujet du portail de financement;
- confirme que les particuliers visés par le présent formulaire ont été avisés du fait que leurs renseignements personnels ont été communiqués dans le formulaire, des raisons juridiques de leur communication, de l'utilisation qui en sera faite et des moyens d'obtenir plus de renseignements;
- consent à l'affichage des renseignements suivants sur le site Web de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable :
 - i. le nom commercial du portail de financement;
 - ii. l'adresse du site Web du portail de financement;
 - iii. la mention que le portail de financement se prévaut d'une dispense d'inscription à titre de courtier.

Pour toute question relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, prière de communiquer avec les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires participants à qui le présent formulaire est remis, aux coordonnées indiquées ci-après.

ATTESTATION

En signant le présent formulaire, le portail de financement s'engage :

- à se conformer à toutes les conditions applicables qui sont prévues par les dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage dans chaque territoire participant où le présent formulaire est remis;
- à fournir sur demande à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de tout territoire participant accès aux livres et dossiers tenus à son siège social conformément aux dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage.

Pour le compte du portail de financement, j'atteste que les déclarations faites dans le présent formulaire sont véridiques et complètes.

Nom au complet du
portail de financement : _____

Signature de
la personne autorisée : _____ Date : _____

Nom du signataire
(en caractères d'imprimerie) : _____

Poste : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

**COMMET UNE INFRACTION QUICONQUE FAIT UNE PRÉSENTATION INEXACTE DES
FAITS DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE**

Remettre par courriel à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable :

Colombie-Britannique Autorité de réglementation des marchés des capitaux
C.P. 10142, centre Pacific
701, rue Georgia Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Téléphone : [•]
Sans frais au Canada : [•]
Télécopieur : [•]
Courriel : [•]
[site Web]

Manitoba Commission des valeurs mobilières du Manitoba
500 – 400, avenue St. Mary
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Téléphone : 204-945-2548
Sans frais au Manitoba : 1-800-655-2548
Courriel : Exemptions.msc@gov.mb.ca
www.mbsecurities.ca

Nouveau-Brunswick Autorité de réglementation des marchés des capitaux
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
Téléphone : [•]
Sans frais au Canada : [•]
Télécopieur : [•]
Courriel : [•]
[site Web]

Nova Scotia Nova Scotia Securities Commission
5251, rue Duke, bureau 400
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
Téléphone : 902-424-7768
Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1-855-424-2499
Courriel : nssc.crowdfunding@novascotia.ca
nssc.novascotia.ca

Ontario Autorité de réglementation des marchés des capitaux
20, rue Queen Ouest, 22^e étage
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Téléphone : [•]
Sans frais au Canada : [•]
Télécopieur : [•]
Courriel : [•]
[site Web]

Île-du-Prince-Édouard	<p>Autorité de réglementation des marchés des capitaux 95, rue Rochford, C.P. 2000 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Téléphone : [•] Sans frais au Canada : [•] Télécopieur : [•] Courriel : [•] [site Web]</p>
Québec	<p>Autorité des marchés financiers Direction du financement des sociétés 800, rue du Square-Victoria, 22^e étage C.P. 246, Tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone : 514-395-0337 Sans frais au Québec : 1-877-525-0337 Courriel : financement-participatif@lautorite.qc.ca www.lautorite.qc.ca</p>
Saskatchewan	<p>Autorité de réglementation des marchés des capitaux 1919, promenade Saskatchewan, bureau 601 Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Téléphone : [•] Sans frais au Canada : [•] Télécopieur : [•] Courriel : [•] [site Web]</p>
Yukon	<p>Autorité de réglementation des marchés des capitaux 307, rue Black, 1^{er} étage Whitehorse (Yukon) Y1A 2N1 Téléphone : [•] Sans frais au Canada : [•] Télécopieur : [•] Courriel : [•] [site Web]</p>